

L'Os

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 717 - Mars 2021 - 57^{ème} année - 1,50 €



183 € pour tous

Mon vote
C'est ma force

Du 22 mars au 6 avril 2021

VOTEZ FO

aux
Élections TPE
Très Petites Entreprises
(- de 11 salariés)

(4 pages "spécial TPE" disponible à l'Union départementale)

À Manitou,
le PSE à peine annulé,
FO obtient des
augmentations de salaires

Idea Services
FO limite
la casse sociale

(Lire P. 2)

Hommage à Jo Salamero
Par amour de
l'indépendance



(Lire PP. 4&5)

Exclus du Ségur
183 € pour tous



(Lire P. 6)

Blanquer,
un ministre planqué
À Nantes,
le 15 février dernier



(Lire P. 7)



ABONNEZ-VOUS !
(Bulletin d'abonnement P.3)

À Manitou, le PSE à peine annulé, FO obtient des augmentations de salaires

Après une septième réunion de négociations, la direction et les organisations syndicales, dont Force-Ouvrière, ont finalement trouvé un compromis pour les augmentations de salaires 2021.

Trois mois après l'annonce de l'arrêt du PSE, tout le monde peut mesurer le chemin parcouru ! Il faut dire que, depuis le mois de novembre, les perspectives économiques de Manitou

sont excellentes puisque son carnet de commandes dépasse actuellement le milliard d'euros pour 2021.

● Accord de salaires 2021

	Non Cadre	Cadre
AG au 1 ^{er} janvier 2021	1,00 %	1,00 %
AG au 1 ^{er} sept. 2021	0,60 %	
AI au 1 ^{er} avril 2021		0,60 %
Total	1,60 %	1,60 %
AIO	0,26 %	

● Augmentations des primes :

Les primes Polyvalence, Mobilité temporaire, Astreinte informatique et Astreinte CLPR connaissent la même progression que les augmentations générales des non-cadres, soit 1,60% au 1^{er} janvier 2021.

● Prime exceptionnelle :

La direction a attribué une prime exceptionnelle, déjà versée, d'un montant de 350 € bruts à l'ensemble des salariés (cadres et non-cadres de Manitou BF).

● Complémentaire Santé :

Un nouveau régime est mis en place. Le dispositif est simplifié avec l'intégration de la surcomplémentaire au régime de base obligatoire.

La complémentaire santé devient plus lisible pour les salariés en n'offrant plus que 2 choix possibles (base ou base+option) au lieu de 4 choix actuellement (base ou base+surcompl. ou base+option ou base+option+surcompl.) et en améliorant au passage le régime de base. La participation employeur augmente, passant à 60% au lieu de 55%. Celle des salariés passe à 40% au lieu de 45% actuellement.

FO Action sociale

L'assemblée générale réaffirme les revendications



L'assemblée générale du Sdas FO44 s'est tenue le 19 février, en présence de Pascal Corbeix, secrétaire général de la Fédération de l'action sociale et d'une vingtaine de militants.

Pour le SDAS FO 44, l'année 2020 fut particulière à bien des égards.

Si le processus de démantèlement de l'hôpital public a commencé avec les gouvernements précédents, la crise sanitaire aura permis à l'actuel de finir le travail ! Ajoutons à cela un projet de loi sécurité globale pour étouffer la contestation et camoufler les violences policières. Il est tellement facile d'asservir le peuple lorsqu'il est persuadé que c'est pour son bien. Dans nos établissements, cette année a aussi connu des modifications

importantes dans les prises en charge. Avec le télétravail dans les internats répts ou ressources, nos habitudes ont été bousculées. On sent l'envie des financeurs de pousser certaines structures à accueillir des publics différents.

De l'ambulatorio aux accueils séquencés, le dispositif SERAFIN-PH fait aussi son chemin. Eh oui, une tarification à l'acte mes camarades ! C'est bien une rationalisation des coûts et dépenses qui va s'installer durablement.

Autre sujet prégnant : l'inclusion !

Inclure les personnes en situation de handicap dans les meilleures conditions, d'accord. Mais une offre spécialisée doit continuer à être dispensée et améliorée, pour répondre aux besoins et attentes des personnes et de leurs proches.

Enfin, les directions des établissements spécialisés infligent un traitement inacceptable aux personnels confrontés à la violence des jeunes, dont la parole a plus de valeur que celle des salariés. Ils sont accusés de violence, même en cas de légitime défense et ça, c'est insupportable !

Pour finir, nous sommes les sacrifiés du Ségur de la Santé ! Nous les travailleurs sociaux, du médico-social, demandons que cette prime de 183 € soit versée à tou.te.s, privé public même combat. Ne rien lâcher! ■

Gildas Le Meillat
Secrétaire du SDAS FO 44

FO Assurances

Développer le syndicat pour être plus forts



L'assemblée générale des Assurances 44 s'est tenue le 19 février, en présence d'une quinzaine de militants.

L'assemblée générale a fait état des conséquences de la crise sanitaire pour les militants et salariés du secteur de l'assurance.

Il est constaté que malgré des résultats importants, les sociétés d'assurance remettent un peu plus en cause les garanties collectives : organisation du travail, protection de la santé des salariés, droit des IRP, isolement, pression individuelle, culpabilisation... tout est passé à la moulinette de la Covid-19. Les employeurs ont empoché les

aides de l'État (en pillant la Sécu) et ont continué leurs restructurations comme si de rien n'était.

Partout où nous sommes implantés, nos militants FO se sont battus pour défendre les intérêts des travailleurs du secteur. Ils se sont opposés à la fermeture de sites de travail pour que chacun ait la liberté de venir sur site et protéger sa santé mentale. Ils se sont battus pour le maintien des salaires et l'amélioration des conditions de travail. Les restrictions imposées ne sont

plus supportables. Le gouvernement continue sa politique antisociale en poursuivant la mise en place de ses réformes des retraites et de l'assurance chômage, pourtant rejetées par la classe ouvrière, tandis que les employeurs de l'assurance s'entendent pour mettre fin de manière quasi unanime aux augmentations générales, les substituant à des primes ou augmentations individuelles.

Notre présence sur le terrain aux côtés des salariés a permis aux camarades de la Macif de conforter leur représentativité nationale (+1,2%) lors de la 3^{ème} élection (et restructuration) en 4 ans.

Dans cette situation nous disons non au confinement du syndicat, et mettons le développement au centre de nos orientations pour 2021. ■

Mathieu Cornillaud
Secrétaire des Assurances FO 44

Idea Services

FO limite la casse sociale

Quelle odieuse appellation que ces « plans de sauvegarde de l'emploi » (PSE) qui se traduisent par des suppressions de postes. Le 22 juillet dernier, la direction d'IDEA Services a ainsi annoncé 96 licenciements. Si l'accord sur l'activité partielle de longue durée (APLD) a permis de préserver 50 emplois, la direction a exercé une forme de chantage à l'emploi pour imposer

notamment un gel des salaires pendant trois ans à travers un accord de performance collective (APC). Au final, quatorze salariés sont licenciés. C'est bien sûr inacceptable et Force Ouvrière s'oppose à tous les licenciements. Il faut cependant rendre hommage aux camarades qui, sur le terrain, dos au mur, ont tout mis en œuvre pour limiter la casse.



Élus FO d'IDEA Services Nantes et Saint-Nazaire

● Interview de Nadia Pambouc, Secrétaire du syndicat de la Manutention, des Services et de la Logistique de Nantes et région

Un PSE vient d'être négocié dans ton entreprise, IDEA Services. Peux-tu nous rappeler le contexte ?

IDEA-Services est un sous-traitant de Daher jusqu'en 2022. Dans les faits, notre activité dépend entièrement de celle d'Airbus, en particulier des sites de Nantes et de Saint-Nazaire. La crise qui touche actuellement le secteur aéronautique se répercute donc directement sur nous. Lors du confinement des mois de mars et avril 2020, le chômage partiel nous a permis de limiter la casse... mais pas pour les intérimaires qui ont été licenciés. Même si nous avons globalement conservé les mêmes activités qu'avant le confinement, la baisse des cadences implique des baisses de livraison de tronçons qui se traduit par une diminution du chiffre d'affaires de l'entreprise. Airbus a ainsi revu ses contrats avec les prestataires à la baisse. Dans ce contexte, la direction a annoncé le 22 juillet dernier un « plan de sauvegarde de l'emploi » (PSE).

nant l'activité partielle de longue durée (APLD) sur une période de trois ans, du 16 novembre 2020 au 15 novembre 2023.

Cet accord a permis de réduire de cinquante le nombre initial de licenciements : 23 sur Nantes et 27 sur Saint-Nazaire. Nous avons par ailleurs signé un accord de performance collective (APC), dans lequel nous avons obtenu le maintien de la prime vacances pour les salariés en place et le maintien de la demi-heure de pause méridienne rémunérée. La direction a imposé le gel des augmentations générales et individuelles de salaires pendant trois ans. La direction a par ailleurs acté la suppression de la prime vacances pour les prochaines embauches, sauf en cas de réembauche d'un salarié licencié. Cet APC nous a cependant permis de conserver trois postes supplémentaires : deux à Nantes et un à Saint-Nazaire.

Vous avez obtenu le maintien de 53 postes sur les 96 initialement supprimés. Que se passe-t-il pour les 43 restants ?

Combien de salariés sont initialement touchés par ce PSE ?

Sur les 275 salariés que comptent les sites de Nantes et de Saint-Nazaire, la direction a annoncé 96 licenciements. L'ampleur de ce plan social nous a secoués. Bien sûr, le rôle du syndicat n'est pas de négocier un PSE, mais nous ne pouvions pas non plus prendre le risque d'une décision unilatérale de l'employeur qui se solderait par le licenciement d'un tiers des effectifs. Après discussion entre nous, nous avons donc décidé de tout mettre en œuvre pour améliorer les conditions à l'intérieur du PSE. Nous avons assuré beaucoup d'affichage et de présence sur le terrain, afin de discuter avec les salariés dans les ateliers. Nous avons été très attentifs sur le fait que les annonces effectuées par la direction aux salariés soient identiques aux avancées que nous obtenions lors des réunions de négociation.

Sur les 43 restants, nous avons 29 départs volontaires, parmi lesquels des départs à la retraite qui bénéficieront d'une exonération d'impôt sur leurs primes de départ. Nous dénombrons également des mobilités internes sur le groupe, y compris localement. La mobilité interne se caractérise par une perte de salaire, mais nous avons obtenu une compensation financière pendant un an. Malheureusement, il reste 14 salariés licenciés : 5 à Saint-Nazaire et 9 à Nantes. On ne peut bien sûr que le déplorer, nous aurions souhaité préserver tous les emplois.

Comment vois-tu l'avenir ?

Je suis très prudente. Les remontées de cadences annoncées dans un premier temps à Airbus sont finalement ralenties. Une compagnie norvégienne vient par ailleurs d'annoncer l'annulation d'une commande de 88 A 320. Nous serons donc très vigilants quant à l'évolution de la situation, en restant toujours aussi déterminés à défendre les intérêts des salariés.

Qu'avez-vous réussi à obtenir ?

Nous avons signé un accord concer-



● **Communiqué de l'Union départementale CGT Force Ouvrière de Loire-Atlantique**

Après les masques, le scandale de la vaccination

Tous les retraités et personnes vulnérables qui souhaitent depuis le mois de janvier se faire vacciner, se heurtent à un véritable parcours du combattant !

Ce sont des heures passées par les retraités ou par leurs proches... avec, au final, pas le moindre rendez-vous ! Et cela fait un mois que cela dure.

S'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la qualité des différents vaccins proposés, et tout en respectant la liberté de choix de chacun de se faire vacciner ou non, il est inacceptable pour Force Ouvrière que ceux qui veulent se faire vacciner ne puissent le faire faute de pouvoir obtenir un rendez-vous.

Lorsque ces retraités ont appris ce week-end par la presse locale que de nouveaux créneaux de vaccination au Centre de vaccination Covid 19, salle festive à Nantes étaient ouverts, ils ont courageusement recommencé ou fait reprendre par leurs proches leurs démarches sur Doctolib. Effectivement, et c'était une bonne surprise, de nombreux créneaux étaient disponibles. Enfin, ils allaient pouvoir prendre « rendez-vous ». Tournant en boucle pendant plus d'une heure, l'application « Doctolib », à l'ultime étape de de l'inscription, les invitait à choisir « un nouvel horaire » et refusait de valider le créneau. Quelle honte ! Ils avaient

imaginé, trop vite sans doute, que le ministère de la santé avait enfin pris la mesure de l'enjeu. Eh bien non !

Après avoir refusé d'hospitaliser les anciens des EHPAD au printemps dernier, après avoir menti sur les masques, c'est au tour de la vaccination ! Incurie ! Incurie volontaire même, à l'image de toute la politique de ce gouvernement en matière de santé publique, un gouvernement qui met à profit la situation pour poursuivre sa politique liberticide et destructrice, à l'image des centaines de lits supprimés à nouveau en 2020. Pendant ce temps-là, les laboratoires se frottent les mains et engrangent de juteux bénéfices. McKinsey touche 2 millions d'euros par mois pour conseiller le gouvernement sans que les doses n'arrivent en quantité suffisante et « Doctolib », se félicite du nouveau marché qui lui est ouvert. La Startup qui pèse aujourd'hui 1,8 milliard d'euros convoite même le marché américain. Qu'importe que son application soit inutilisable, le ministère de la santé lui a octroyé le monopole de la réservation en matière de vaccination !

Cette situation est inqualifiable !

Nantes, le 16 février 2021



par Michel Le Roc'h,
secrétaire général de l'Union départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Les cons, ça ose tout ...

C'est un fait. Le gouvernement utilise la pandémie pour poursuivre son offensive contre les conquêtes sociales et abaisser encore le coût du travail. Il continue de supprimer des lits et des services entiers dans les hôpitaux et refuse de créer les lits supplémentaires en réanimation. Véran, qui a menti sur les masques et les tests et n'a jamais pris les mesures nécessaires pour protéger les soignants, ose maintenant les accuser de propager la pandémie s'ils ne se font pas vacciner ! C'est connu, « les cons ça ose tout, c'est même à ça qu'on les reconnaît ».

Pour poursuivre son œuvre de destruction, le gouvernement a décidé de prolonger encore un peu plus l'état d'urgence. Là également, il met à profit la « crise sanitaire » pour limiter les libertés de tous. Jeudi 4 mars, le préfet de Loire-Atlantique a publié deux arrêtés, l'un interdisant « les rassemblements festifs à caractère musical », l'autre interdisant la consommation d'alcool « sur les rives de l'Erdre, de la Loire et dans des parcs de Nantes de 8h à 18h ». De nombreux jeunes, « teuffeurs » et étudiants, privés de sorties et d'une vie normale, ont à nouveau manifesté samedi 6 mars contre toutes ces mesures liberticides et ils ont raison.

Et il y a la proposition de loi « sécurité globale ». Elle vise en particulier à restreindre le droit de manifester et elle sera débattue au Sénat à la mi-mars. C'est dans ce contexte que nous appelons tous les militants, mais également les plus jeunes à se rassembler devant la préfecture le mardi 16 mars à 16h30 puis à manifester. La question des libertés est une question essentielle. C'est même la première de nos préoccupations.

Et il y a la décision du 1^{er} ministre avec la ministre du travail de mettre en œuvre sa réforme de l'assurance chômage à compter du 1^{er} juillet. Quatre allocataires sur dix vont faire les frais des mesures prises, soit 850 000 avec une baisse moyenne d'environ 22 % de leur allocation. Pour renouveler ses droits, il faudra avoir travaillé six mois lors des 24 derniers mois contre quatre mois sur 28 mois actuellement. Rappelons que la moitié des chômeurs ne sont déjà pas indemnisés !

C'est tout simplement inacceptable. Le nombre de chômeurs de catégorie A est passé dans le département de 62 à 72 000 en un an et de nombreux patrons, profitant de la situation, continuent à restructurer, licencier et bloquer les salaires. Pour eux, c'est « open bar ». C'est ainsi que dans le cadre du plan de relance, les 16 000 entreprises de Loire-Atlantique vont percevoir près de 222 millions d'euros en terme de « baisses des impôts de production ». Cela s'ajoute à toutes les autres aides généreusement distribuées.

S'appuyant sur ce contexte, le président du Medef a choisi de s'adresser aux organisations syndicales afin de leur proposer un agenda social sur huit thèmes. Bien entendu, nous sommes attachés au paritarisme et à la négociation collective pour améliorer la situation de la classe ouvrière, et plus particulièrement aujourd'hui car le gouvernement attaque de façon autoritaire la protection sociale collective. Une intervention commune des organisations syndicales et patronales en direction du gouvernement pour qu'il abandonne sa réforme de l'assurance chômage et accepte le retour à une gestion paritaire du régime serait un premier pas important pour travailler ensemble à « un agenda social » qui tienne compte de nos revendications.

Mais s'agit-il là de cela ? Visiblement non !

Le président du Medef propose « d'engager ensemble un chantier sur une série de sujets concrets », permettant « d'accompagner les entreprises dans la gestion des transitions ». Puis « Les partenaires sociaux doivent repenser leur rôle, c'est-à-dire le rôle de la démocratie sociale dans la vie démocratique du pays ». Deux anciens directeurs adjoints de l'Unédic et de Pôle Emploi, dans une tribune publiée dans les Échos du 24 février dernier précisent qu'il revient aux partenaires sociaux de construire un nouveau « contrat social » : « C'est la définition du "monde social d'après" qu'il leur revient d'écrire. La responsabilité des partenaires sociaux n'est plus prioritairement de défendre des acquis ni de réclamer de nouvelles aides et subventions. Elle est aujourd'hui celle de s'affirmer acteurs de ce monde qui bouge, de participer à réconcilier l'Économie et le Social ». Tout est dit !

Notre place est de défendre les intérêts des salariés. Nous ne pouvons pas accepter de nous laisser entraîner sur la voie d'un « pacte social » avec à la clé toujours plus de sacrifices pour le plus grand nombre. Nous ne devons faire aucune concession et devons revendiquer toujours et encore : il n'y a pas d'autre place pour exister.

Le Comité Confédéral National se réunira les 7 et 8 avril prochains. Il aura à son ordre du jour la discussion sur la situation. L'enjeu sera de clarifier notre position concernant « l'agenda social » proposé par le Medef, mais aussi **de rassembler nos forces et de préparer l'étape suivante : le rapport de force interprofessionnel pour gagner sur les revendications.** ■

Site : force-ouvriere44.fr – Blog : fo44.org



LE SITE D'INFORMATIONS DE VOTRE
UNION DÉPARTEMENTALE



ACTUALITÉS – FO44 – PRATIQUE – DOSSIERS – LIENS UTILES – NOUS CONTACTER

L'OS - L'Ouest Syndicaliste

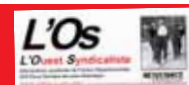
Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 57^{ème} année - CPPAP : 0521.S.07829

Membre fondateur : Alexandre Hébert
Directeur : Michel Le Roc'h - Rédacteur en chef : Adrien Leclerc

Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'Etat, 44200 Nantes - Tél.02 28 44 19 00 - Fax.02 40 35 49 46

Site internet UD CGT FO 44 : force-ouvriere44.fr
E-m@il Ouest Syndicaliste : ouestsyndicaliste@fo44.fr
E-m@il UD-FO : udfo44@force-ouvriere.fr

ABONNEZ-VOUS !!!



Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2021

- Abonnement GROUPE 1 (Instance, Bureau, Conseil) : 15 €uros
- Abonnement GROUPE 2 (Syndicat complet) : 12 €uros

Structure
Trésorier
M@il / Tél.
Reçu OUI NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

- Abonnement individuel : 30 €uros

Nom/Prénom
Adresse
M@il / Tél.
Reçu OUI NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'État - 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « **L'Ouest Syndicaliste** »



Jo Salamero

Par amour de l'indépendance

Les hommages que nous rendons aux camarades dans les pages de ce journal sont autant de témoignages vivants rendus à celles et ceux qui ont contribué à renforcer la Confédération générale du travail Force Ouvrière, c'est-à-dire le syndicalisme confédéré, libre et indépendant de toute emprise politique.

Ami intime d'Alexandre Hébert, qui fut secrétaire général de l'Union départementale CGT-FO de Loire-Atlantique de 1948 à 1992, Jo Salamero a lui aussi

inscrit ses pas dans ceux de Fernand Pelloutier, figure de l'anarcho-syndicalisme en France et artisan majeur des Bourses du travail à la fin du XIX^{ème} siècle.

L'Ouest syndicaliste publie ici deux contributions de Jo Salamero : sa préface à l'ouvrage hommage à Alexandre Hébert, décédé en 2010, et son intervention au XX^{ème} congrès de notre confédération, contribuant à la victoire du double NON au référendum de De Gaulle.

● Préface de Joachim Salamero à *L'homme qui dit Non*

(ouvrage hommage à Alexandre Hébert, réalisé par Bernard Hazo et publié par l'Union départementale)



« Souvenirs »

Lorsque j'ai rencontré Alexandre pour la première fois, j'étais adhérent et militant de la CGT, dans l'opposition aux orientations de l'appareil stalinien qui verrouillait la Confédération – opposition qu'avec quelques camarades, nous avons tenté de structurer !

Nos contacts sont devenus plus fréquents et réguliers, à partir des années 55-56. Je me souviens d'un congrès de la fédération de la métallurgie CGT, quelques mois après la répression stalinienne de la révolution des conseils ouvriers hongrois, en octobre 1956. Au cours d'une réunion avec Alexandre et trois autres camarades de la CGT, nous avons décidé, compte tenu de nos forces réelles à l'époque, que je n'interviendrais pas...

Après mon exclusion de la CGT en 1961, et mon adhésion à la CGT-FO (ce qui fut aussi le cas de Yvon Rocton) nos rapports militants, politiques, syndicaux et amicaux se sont renforcés et aboutirent, entre autres, à la constitution, avec d'autres camarades, de l'Union des Anarcho-Syndicalistes, le 21 janvier 1962. Constitution à laquelle il faut associer Serge Mahé qui joua un grand rôle et, plus tard, Marc Prévotel.



Réunion de copains, chez Serge Mahé.
De g. à d. : Serge Mahé, Joachim Salamero,
Alexandre Hébert et Marc Prévotel.

Mais sautons quelques années et retrouvons-nous en décembre 1979. La « Confederacion Nacional del Trabajo », la centrale anarcho-syndicaliste tenait son premier congrès confédéral régulier à Madrid, après les années de clandestinité, de répression féroce et la reconstitution de centaines de ses syndicats dans la période qui suivit la mort de Franco, la légalisation des syndicats et des partis politiques, ces années dites de la « transition démocratique... ».

Invitée par le comité d'organisation, une délégation de l'Union des anarcho-syndicalistes de France assistait à ces débats. Alexandre en était. Nous étions présents, non seulement par nostalgie, par rapport à ce que fut la C.N.T. d'Espagne jusqu'à la défaite républicaine et révolutionnaire de 1939, mais parce

que nous étions convaincus que dans le panorama syndical européen et mondial il était politiquement juste de contribuer au rassemblement des syndicalistes réellement indépendants, non seulement des partis politiques, mais aussi de l'État et de toutes les formes d'intégration à celui-ci.

D'autant que dans le processus de la construction politique européenne – bien avant le traité de Maastricht – le corporatisme s'installait progressivement, grâce à la passivité pour les uns, la complicité affichée ou l'adhésion enthousiaste pour d'autres, de responsables syndicaux.

Nous sommes revenus à Madrid, à Barcelone à trois reprises, pour rencontrer les secrétaires de la C.N.T., avec l'aval de responsables de la CGT-FO. Et s'il est vrai que ces initiatives ne furent pas couronnées des résultats positifs escomptés, il n'en reste pas moins qu'elles furent nécessaires, mais ceci est une autre Histoire. Pour Alexandre, c'était une action internationaliste concrète tant il était convaincu qu'il fallait reconstruire une Internationale ouvrière indépendante : évoquant au début des années '50 sa rencontre avec son camarade et ami Pierre Lambert, il disait « Nous voulions reconstruire la première Internationale, rien que ça ! ».

Ils avaient raison. C'est dans cette perspective qu'il sera présent et actif dans plusieurs conférences ouvrières internationales à Barcelone, à Berlin, à Paris, à Madrid, et qu'il maintiendra et développera les contacts avec les responsables de l'Union Générale des Travailleurs de Tunisie, sans compter ses actions de solidarité active avec les militants du Mouvement National Algérien de Messali Hadj, de l'Union Syndicale des Travailleurs Algériens, et bien entendu sa présence dans les mouvements qui organisaient la solidarité active, pratiquée avec les victimes du stalinisme.

Ce militantisme internationaliste d'Alexandre découlait de sa conception de la lutte des classes qui incluait la conquête et la défense des libertés démocratiques, de la démocratie politique. S'opposer à tous les totalitarismes l'amènera tout naturellement à croiser le fer avec la doctrine sociale de l'Église catholique vecteur du corporatisme, et à son bras politique, le Vatican. Ce n'était pas par sectarisme. Défenseur de la liberté absolue de conscience de chaque individu, il n'en combattait pas moins – et vigoureusement – l'entrisme politique, collectif et organisé, dans le mouvement ouvrier, des militants religieux, des partisans du principe de subsidiarité, cette antithèse de la démocratie politique, donc de l'indépendance du syndicalisme ouvrier.

Notre ami Alexandre est certainement un de ceux, trop rares dans le mouvement ouvrier, qui ont très tôt, mais beaucoup plus après la mystification de Vatican II, inlassablement dénoncé les conséquences désastreuses pour la classe ouvrière de l'application pratique de cette doctrine sociale qui fait de l'entreprise, définie comme une « communauté de personnes », le lieu privilégié de la « négociation » ce qui s'oppose directement au syndicalisme confédéré, c'est-à-dire en fin de compte à l'existence même de la classe ouvrière qui ne se réalise comme « classe pour soi » que par l'association solidaire et volontaire, sur la base de ses seuls intérêts particuliers.

Et ce n'est pas par provocation que dans « L'Ouest Syndicaliste » de février 1977, il cite, en exergue de son éditorial, Giuseppe Bottai, ministre des corporations de Mussolini : « Le syndicalisme fasciste est l'opposé du syndicalisme pré fasciste ; et le point de discrimination entre eux, c'est l'État, auquel l'un était contraire et auquel l'autre se subordonne ».

C'est par conviction mûrement réfléchie qu'il a constamment développé cette thèse vérifiée par les faits : tout abandon, en tout ou partie de l'indépendance du syndicat, toute participation à la gestion de l'État, toute transformation de la politique de présence en action de participation aux décisions économiques peut nous amener à un système comparable à celui de la Charte du travail de Vichy, c'est-à-dire à un régime totalitaire qui modifie totalement la nature et le rôle du syndicat, le transformant en simple rouage de l'État et des institutions internationales du capitalisme. Et lorsqu'en 1969, le président de la République, Charles de Gaulle,

présente en référendum le projet corporatiste, Alexandre sera parmi les tout premiers à engager la bataille pour le NON, tant dans la Confédération, qu'à l'extérieur sur le plan politique.

Il est évident que ces positions dérangeaient beaucoup de monde notamment ceux qui tentaient – et tentent – de nous faire croire que le principe totalitaire de subsidiarité c'est la même chose que le fédéralisme de notre organisation syndicale... Et comme Alexandre avait, comme on dit, du caractère, qu'il présentait ses analyses avec force et vigueur, cela lui attirait pour le moins quelques inimitiés, voire des hostilités franchement déclarées, des campagnes de calomnies, sans oublier un procès retentissant intenté par Edmond Maire, alors secrétaire général de la CFDT. N'oublions pas, bien entendu, les discussions dans la presse syndicale d'organisations de la CGT-FO, prenant quelquefois le ton de la polémique. Discussions, polémiques, s'avérant en fin de compte salutaires pour aider à la compréhension des orientations des uns et des autres, dans une organisation où, fort heureusement, il n'y a pas de béni oui oui, et dans laquelle les responsables élus ne sont pas considérés comme des maîtres à penser et encore moins comme les « guides éclairés du prolétariat ».

Telle était du moins la conception d'Alexandre mais qui savait, chaque fois que nécessaire, s'efforcer de chercher le compromis dans un congrès, un Comité Confédéral National, à la Commission exécutive confédérale. Il n'est pas exagéré d'écrire que le militant Alexandre Hébert savait les faire, car il plaçait au-dessus d'autres considérations, la nécessité absolue de maintenir l'existence de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, qu'il n'a jamais considérée comme une parenthèse dans l'histoire du mouvement ouvrier, mais bien comme la véritable organisation historique de la classe ouvrière, celle qui se constitue en 1895 à Limoges.

Certes, il était aussi l'homme d'indignations, de colères, dont quelques-unes mémorables, ce qui n'est nullement contradictoire avec les lignes précédentes. J'ai le souvenir de quelques-unes... Son anarchisme individualiste, dont il aimait à se réclamer, entraînait quelquefois des initiatives provoquant quelques incompréhensions, ou désaccords, avec ses propres amis. Il serait vain et malhonnête de le nier d'autant que ce n'est pas là un fait exceptionnel quand des individus libres dans leur tête, maîtres de leur raisonnement – ou qui essaient de l'être – s'associent pour une oeuvre commune, l'essentiel étant que l'association perdure. C'est ce que Alexandre Hébert s'est toujours efforcé de faire dans le mouvement ouvrier, à la CGT-FO, malgré les obstacles y compris et surtout dans des périodes difficiles, aux moments de choix d'orientation importants, avec toujours comme fil rouge l'indépendance « cette timide et fragile fleur qu'est l'amour de l'indépendance », comme l'écrivait Fernand Pelloutier.

Face à tous les « rénovateurs » du socialisme et du syndicalisme, aux « modernistes » ralliés à la gestion du capitalisme qu'ils disent indépassable, qui pour « transcender » la pourtant incontournable lutte des classes, nous entraînent vers l'État subsidiaire et corporatiste, Alexandre est resté debout, faisant face, sans jamais céder sur ce qu'il considérait comme l'essentiel, l'indépendance, fidèle à la fière formule de la 1^{ère} Internationale « L'émancipation des travailleurs sera l'oeuvre des travailleurs eux-mêmes. »

La lecture des textes qui suivent montrera qu'ils n'ont rien perdu de leur actualité, qu'ils peuvent être profitables aux jeunes générations, mais pas seulement. Par les temps qui courent, lourds de menaces pour nos libertés démocratiques, pour l'existence même du syndicalisme indépendant confédéré, il est particulièrement utile de revisiter les engagements, les actions et les textes de ceux qui ont oeuvré pour l'avènement d'une société libérée de toutes les formes d'exploitation et d'aliénation.

À Alexandre qui ne nous entend plus, je dis encore une fois, Camarade, Ami et Frère, salut et fraternité.

Joachim SALAMERO,
Anarcho-syndicaliste

(ancien secrétaire de l'U.D.-FO de Gironde
et ancien membre de la CE Confédérale)

42^{ème} Congrès national corporatiste 10^{ème} Congrès de la C.G.T.-F.O. du 18 au 21 mars 1969 Palais de la Mutualité - Paris

● Intervention de Jo Salamero : Discussion sur le rapport moral

Le président :

La parole est au camarade Salamero, des Métaux de Bordeaux.

Salamero :

Mes chers camarades, je voudrais tout d'abord exprimer cet espèce de sentiment désagréable que ressentent un certain nombre de jeunes militants présents pour la première fois à un congrès confédéral et qui se traduit par une espèce d'absence de tolérance lorsqu'un certain nombre de camarades expriment des opinions qui ne plaisent pas à tout le monde!

(Applaudissements).

Ceci dit, je serai très bref dans mon intervention pour expliquer la position du Syndicat de la Métallurgie de la région bordelaise qui a eu l'heureuse idée de réunir son congrès, lui aussi, il y a quinze jours.

Cette intervention que je fais aujourd'hui avec mandat de ce syndicat portera sur trois points qui nous paraissent essentiels et fondamentaux aujourd'hui, pour l'avenir du mouvement ouvrier et pour notre confédération : le référendum, bien sûr, mais aussi la participation, nos relations avec la C.F.D.T. et aussi un troisième point, très bref, concernant une déclaration qui nous a choqués et surpris, c'est le moins que l'on puisse dire, que nous avons lue dans la presse il y a quelques jours.

Sur les deux premiers points, je vais vous donner connaissance de la résolution du Syndicat des Métaux de Bordeaux qui dit ceci :

«Le Congrès du Syndicat F.O. de la Métallurgie de la région bordelaise s'est réuni les 7 et 8 mars 1969.

Après avoir longuement examiné la situation faite à la classe ouvrière et après avoir constaté qu'à la réunion dite de la rue de Tilsitt, Patronat et Gouvernement ont refusé toute négociation valable, mettant ainsi en cause les acquis de mai et juin 1968. Le Congrès déclare qu'en aucun cas les travailleurs n'accepteront de faire les frais d'une politique économique dont le résultat le plus clair est l'augmentation du chômage, des prix et une fiscalité écrasante pour les salariés, la rationalisation, la recherche d'une rentabilité maximum et du profit immédiat, la course à la compétitivité dans un système où la concurrence et la loi se traduisent par des regroupements, concentrations fusions, entraînant des licenciements massifs et une dégradation progressive du pouvoir d'achat.

En même temps qu'il met son veto à toutes les revendications, le pouvoir offre aux syndicats la participation par la présence des responsables syndicaux aux futures assemblées régionales et au futur Sénat, dit rénové.

Le Congrès du Syndicat affirme que le but de cette manoeuvre est d'amener les syndicats à cautionner par leur présence l'élaboration des décisions dictées par les intérêts du patronat et de l'État et à les faire appliquer par voie d'autorité».

Tel est un des buts du référendum du mois d'avril.

Dans ces conditions notre congrès unanime pense que la Confédération F.O. à tous les niveaux doit s'engager clairement pour dire non, non seulement au référendum plébiscite, mais aussi et surtout pour dire non à toute forme de participation des militants aux assemblées régionales et au Sénat ainsi qu'à toutes les structures mises en place pour instaurer l'ordre corporatif.

En prenant cette position, notre syndicat, qui réaffirme par la même occasion son profond attachement à la Confédération, affirme également sa fidélité à la déclaration de principe et aux statuts de notre organisation, qui ont présidé à la constitution de F.O. et qui sont par

conséquent notre charte commune à tous, et qui déclarent notamment :

« Les syndicats F.O. réunis en congrès national constitutif de leur Confédération Générale du Travail, affirment solennellement leur indépendance absolue à l'égard du patronat, du gouvernement, des partis, groupes ou rassemblements politiques et de façon générale leur irréductible opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical ».

Nos statuts disent plus loin :

« Considérant que le syndicalisme ouvrier ne doit pas lier son destin à celui de l'État ni s'associer à des mouvements politiques quelconques dont l'objectif est la conquête de cet État et l'affermissement de ses privilèges, l'organisation syndicale réalisera son programme et ses perspectives en toute indépendance ».

C'est par conséquent en nous plaçant dans le cadre strict des statuts de notre organisation, que nous disons, nous non au référendum, mais aussi non à toute forme de participation, donc d'intégration des syndicats aux organismes étatiques.

(Applaudissements).

En ce qui concerne la C.F.D.T., nous en avons bien sûr discuté très longuement avec nos camarades dans les entreprises. La délégation du syndicat présente à ce congrès est satisfaite d'avoir entendu ce matin notre camarade Bergeron dire qu'il n'a jamais été question de fusion avec cette organisation. Mais nos camarades de la base disent qu'ils ne peuvent plus se satisfaire des communiqués de presse laconiques du Bureau confédéral quand il rend compte de ces contacts à travers notre presse confédérale. Et nous posons au Bureau confédéral les questions suivantes sur lesquelles ce matin nous n'avons pas entendu de réponse :

① De quoi discutez-vous réellement avec la C.F.D.T. quand vous vous rencontrez ?

② Pouvez-vous nous indiquer si la C.F.D.T. vous a expliqué dans le détail ses positions et ses conceptions sur la notion de lutte des classes ? Par exemple, sur ce qu'elle entend par « planification démocratique » dans le cadre d'un régime capitaliste, sur sa conception de la place que doit avoir le syndicalisme par rapport à l'État et aussi sur sa conception réelle de la laïcité qui, pour nous, est loin d'être une question dépassée.

Sur ces questions, qui, en définitive, sont intimement liées au problème de la participation, nous attendons des réponses claires et précises de la part du bureau confédéral sortant.

Enfin, nous avons le mandat des camarades métallurgistes F.O. de Bordeaux pour exprimer à cette tribune notre désaccord complet, total, irrémédiable, avec le texte que nous avons lu dans la presse il y a quelques jours, au lendemain même de l'allocution radiotélévisée de qui vous savez.

Nous avons lu que le Secrétaire général de la Fédération F.O. des Transports avait fait une déclaration intitulée : « Le Général a raison » ; d'autres camarades l'ont déjà évoquée à cette tribune. Je crois qu'il n'est pas inutile de rappeler les termes de cette déclaration en quelques secondes.

«Le général de Gaulle a raison. Il a raison et nous lui donnons raison de vouloir la stabilité de la monnaie et l'équilibre des échanges extérieurs ainsi que la régionalisation de la vie économique et sociale, et la transformation du Sénat.

Il a raison de souligner que l'obstacle principal réside dans les coalitions disparates comprenant des syndicaux partisans à côté de politiques opposants systématiques, pour qui la destruction de la V^{ème} République passe avant la modernisation du pays».

Nous disons en ce qui nous concerne, très clairement, qu'à notre avis, et nous mesurons



nos paroles, il y a quelqu'un de trop à la Confédération ou Fédé, quand il dit que le Général a raison, ou nous, quand nous allons appeler à voter non et à refuser la participation.

(Quelques applaudissements).

Et nous ajoutons, que ce n'est pas nous qui nous sentons mal à l'aise au sein de la Confédération; nous n'avons pas l'intention, et nous n'en avons nullement le pouvoir non plus, de nous immiscer dans les affaires intérieures du syndicat auquel appartient cet adhérent de F.O., mais nous pensons que ce syndicat de base serait bien inspiré en demandant à cet adhérent d'aller vite, très vite rejoindre son camarade Pierre Lebrun, ex-secrétaire confédéral de la C.G.T. et actuellement responsable dirigeant du

mouvement de la gauche travailliste gaulliste.

(Applaudissements).

Pour en terminer, et pour ne pas dépasser le temps qui nous est imparti, nous tenons à réaffirmer que, pour nous, ce Congrès ne doit pas s'éparpiller sur des problèmes mineurs et secondaires, mais s'en tenir aux problèmes fondamentaux et vitaux actuellement pour l'avenir du monde ouvrier. Problèmes qui sont le référendum et la participation, ce qui pour nous veut dire, d'abord, le courage de prendre les positions qui maintiendront à tout prix l'indépendance du mouvement syndical.

(Applaudissements).

Recueil de textes et documents de Jo Salamero



L'Union départementale FO de Gironde publie ce recueil de textes et documents du camarade Jo Salamero. Cet ouvrage est l'aboutissement d'un travail d'équipe autour de Jo. Avec minutie, Jo avait repris l'ensemble des chapitres et en a relu la préface dont il disait : « ça va faire du bruit... ». D'un commun accord, auteurs et collaborateurs ont décidé de le publier tel que Jo l'avait validé, avec quelques photos personnelles. Y sont joints les hommages prononcés lors de ses obsèques, le 11 février 2021 à Mérignac et le 12 à Bordeaux, Caveau de la Fédération de la Gironde de la Libre Pensée, cimetière de la Chartreuse.

Des exemplaires seront disponibles à 15 euros auprès de la Librairie de l'UD FO 44. Vous pourrez passer votre commande par M@il : biblio@fo44.fr

Exclus du Ségur - 183 € pour tous !

Blocage du pont de Saint-Nazaire le 15 mars

Depuis le mois de juillet 2020, avec le soutien de l'Union départementale, le syndicat FO des établissements de Mindin est engagé dans la bagarre pour l'attribution des 183 € de complément de traitement indiciaire à tous les personnels hospitaliers. Pour aboutir à la satisfaction de cette revendication, un barrage filtrant du pont de Saint-Nazaire est organisé ce 15 mars. Cette mobilisation intersyndicale a une dimension régionale, voire Grand ouest. Tous sur le pont !



Ce 18 février, à l'appel de FO et de la CGT, les personnels de l'EPMS Mindin brûlent des copies de leurs diplômes devant la sous-préfecture de Saint-Nazaire

Certains agents hospitaliers - comme ceux de l'EPMS de Mindin - sont toujours exclus des 183 € du Ségur. Ces derniers jours pourtant, fruit de la mobilisation et d'une nouvelle négociation, 18 500 agents des structures rattachées aux hôpitaux ont obtenu le bénéfice de ce complément de traitement indiciaire. Il faut bien sûr s'en féliciter, car c'est une première victoire. Mais les camarades des établissements autonomes en sont toujours exclus. Le 3 mars dernier, s'est tenue la première réunion de discussion pour l'intégration des établissements autonomes au Ségur de la Santé. Le représentant du gouvernement, Michel Laforcade, a maintenu un cap de division en indiquant qu'il était d'accord pour les établissements autonomes, mais seulement les soignants. Une telle décision exclurait de fait la moitié des personnels des établissements de Mindin, qui comptent environ 1 000 agents. Le

dossier est une nouvelle fois remis entre les mains du premier ministre Castex pour arbitrage. Le gouvernement joue la montre, mais il est contraint de reconnaître que la mobilisation ne faiblit pas: encore 200 agents se sont réunis devant la sous-préfecture de Saint-Nazaire le 18 février dernier. Force Ouvrière n'accepte pas cette nouvelle distinction instillée par le gouvernement, qui remet en cause l'unité de la fonction publique hospitalière. Le syndicat a donc pris une nouvelle fois ses responsabilités en appelant, dans l'action commune, à un nouveau rassemblement ce 15 mars à 13h45 devant les établissements de Mindin, avec prises de parole et diffusion de tracts sur le pont de Saint-Nazaire jusqu'à 18h00. Les 183 € pour tous sont à portée de main : nul doute qu'une telle victoire serait un point d'appui pour tous les salariés, du public et du privé. ■

● Communiqué du syndicat FO des hospitaliers de Saint-Nazaire du 10 mars 2021

Vaccination des agents hospitaliers !!! Mise au point Force Ouvrière

L'organisation syndicale Force Ouvrière des Hospitaliers de Saint-Nazaire tient à faire une mise au point suite aux incessantes déclarations de chroniqueurs de plateaux de télévisions et de quelques membres du gouvernement concernant la vaccination des personnels des établissements de santé.

Notre ministre de la Santé, Olivier Veran, annonce à qui veut bien l'entendre qu'il va nous envoyer une lettre afin de nous inciter à nous faire vacciner.

Nous aurions préféré une lettre d'excuses concernant la gestion catastrophique de la pandémie de Covid, y compris sur le sujet de la vaccination.

Nous aurions préféré lire dans cette lettre qu'enfin il s'engageait à ne plus supprimer de lits mais à en ouvrir, à en réouvrir et à en créer partout où cela est nécessaire.

Au lieu de cela, il est reproché aux personnels hospitaliers de rechigner à se faire vacciner, favorisant la transmission nosocomiale de la Covid, et laisse planer, à grands renforts de médias, la nécessité de l'obligation...

Il oublie de rappeler que c'est lui qui a demandé aux agents asymptomatiques testés positifs à la Covid de continuer à travailler, il oublie de rappeler que c'est lui qui pénalise les agents vaccinés qui sont obligés de s'arrêter suite aux effets indésirables (en leur infligeant le jour de carence et l'abattement sur la prime de service)...

Alors Monsieur le Ministre de la Santé, cessez votre morale aux milliers d'agents hospitaliers qui ne sont pas encore vaccinés !!!

Commencez par leur garantir du matériel leur permettant une prise en charge optimale des patients et prenez des engagements concrets sur leurs conditions de travail.

Garantissez-leur un nombre de lits permettant d'accueillir dignement les patients plutôt que de vouloir encore en supprimer 3 400 sur toute la France.

Et assurez-vous qu'ils ne perdront pas d'argent en se faisant vacciner.

Répondez concrètement à ces revendications, et peut-être penseront-ils à la vaccination ?

MÉDICO SOCIAUX



DROITS DES FEMMES

LES FEMMES DU MÉDICO-SOCIAL QUI N'ONT PAS DROIT AUX 183 EUROS SONT TRAITÉES EXACTEMENT DE LA MÊME MANIÈRE QUE LEURS COLLÈGUES MASculINS



18/02/2021 - Saint-Nazaire

EN IMAGES. Action choc des « exclus du Ségur de la Santé » devant la sous-préfecture de Saint-Nazaire

● Environ 150 personnes, qui travaillent dans les établissements de Mindin, à Saint-Brévin (Loire-Atlantique), attendent toujours une reconnaissance du Ségur de la Santé.

C'est une lutte de longue haleine. Depuis la signature du Ségur de la Santé le 13 juillet 2020, les agents des établissements médico-sociaux de Mindin, Saint-Brévin les Pins (Loire-Atlantique) tentent de se faire entendre. Une nouvelle manifestation était organisée ce jeudi 18 février 2021 devant la sous-préfecture de Saint-Nazaire. Un regroupement de 150 personnes pour symboliquement brûler (des copies de) contrats et bulletins de salaire.

Exclus du Ségur de la Santé

La signature des accords du Ségur de la Santé, en juillet 2020, ne comprend que les agents médicaux. Exclue donc les employés des établissements médico-sociaux, et donc pas d'augmentation de 183 euros pour eux. Le ministre de la Santé a même signé un décret le 19 septembre en ce sens.

Le nouveau « coup de massue », selon les termes de Laurent Narzic, secrétaire FO à l'EPMS, est arrivé la semaine dernière, le 11 février. Un protocole d'accord a en effet compris les agents médico-sociaux... « mais seulement dans les structures rattachées à un établissement public de santé ou un Ehpad public et

seulement à compter de juin 2021 ». Ceux de Mindin, autonomes, sont toujours exclus.

Pour manifester leur colère, les agents ont symboliquement jeté des copies de contrats d'embauche et de bulletins de salaire.

Bientôt un barrage filtrant sur le pont de Saint-Nazaire

L'EPMS de Mindin est loin d'être le seul dans cette situation. Pour frapper fort, un rassemblement régional se dessine, avec l'organisation d'un barrage filtrant sur le pont de Saint-Nazaire, « dans la première quinzaine de mars ».

« Les contractuels s'en vont, des titulaires y réfléchissent. 183 euros, ce n'est pas rien ».

(Laurent Narzic, secrétaire FO de l'EPMS)

« C'est une décision qui crée de la concurrence avec les hôpitaux et les Ehpad, regrette Laurent Narzic. Les contractuels s'en vont, des titulaires y réfléchissent. 183 euros, ce n'est pas rien ». Pourtant, pour Marilyne Boissard, de la CGT, « c'est simple : même patron, même salaire ».

Par Coralie Durand

Retraités FO de Saint-Nazaire

Assemblée générale du 18 février 2021

L'Assemblée Générale de l'Association des retraités FO de Saint-Nazaire et région s'est tenue le jeudi 18 février, sous la présidence de Didier Hotte (secrétaire-adjoint de l'UCR), avec la participation de Claire Compain pour l'UDR et Yann Le Fol pour l'Union locale de Saint-Nazaire.

35 adhérents étaient présents à cette assemblée générale.



Tous les retraités Force Ouvrière du département de Loire-Atlantique sont invités à participer au XX^{ème} congrès de l'Union départementale des retraités FO de Loire Atlantique :

Jeudi 8 avril
à 14 heures très précises
à la Base sous marine de Saint-Nazaire (ALVEOLE 12)
sous la double présidence d'Alain Collard du bureau de l'Union Confédérale des Retraités FO et d'Adrien Leclerc du bureau de l'Union départementale FO de Loire Atlantique
Pour y participer, il suffit de s'inscrire auprès de son association, sa section de retraités ou de l'UDR FO 44 : udrfo44@fo44.fr

Blanquer, un ministre planqué À Nantes, le 15 février dernier

Les personnels de l'Éducation nationale vivent aujourd'hui au rythme des actualisations de la très covidienne « foire aux questions » (FAQ). Pourquoi s'embêter avec des circulaires ? L'école Blanquer est l'antithèse de l'école de la République. C'est l'école anomique, l'école anémiée !

À l'heure où les suppressions de postes sont annoncées dans les établissements, le ministère interdit aux personnels de se réunir à plus de 6 : c'est le Covid! Par contre, avoir plus de 30 élèves dans une même classe, pas de souci !

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le ministre a choisi de visiter le lycée de Nort-sur-Erdre, qui vient d'ouvrir à la rentrée 2020 : tout beau, tout neuf, cet établissement n'est pas concerné par les 93 suppressions de postes d'enseignants du second degré dans l'académie, pour 1 630 élèves supplémentaires. Cela n'a cependant pas empêché l'exécutif de mettre en place un cordon sanitaire, pardon sécuritaire, empêchant tout militant de s'approcher de trop

près. FAQ : toute ressemblance avec une célèbre injure anglaise n'est sans doute pas fortuite.

Le ministre-moine cistercien Blanquer continue d'apporter son obole à la destruction de nos garanties collectives : il en va ainsi du baccalauréat, qui n'est plus le bac en étant organisé sous la forme du contrôle continu.

Force Ouvrière défend a contrario le baccalauréat comme diplôme national aux épreuves anonymes, les mêmes pour toutes et tous, premier grade universitaire mais également qualification sur le marché du travail, contre les compétences qui gagnent parallèlement du terrain dans les négociations collectives. C'est l'avenir de notre jeunesse qui est ici en jeu.

Quelques jours avant la venue du ministre de l'Éducation nationale, Macron vantait à Nantes l'«égalité des chances». Celle-ci est une arme contre l'égalité des droits : tout parent ou jeune lycéen contraint de renseigner les modules de Parcoursup pour accéder à des études supérieures s'en rend bien compte. Nous n'acceptons pas.



Délégation du SNFOLC 44 au rassemblement devant l'Inspection académique, lors de la venue du ministre Blanquer à Nantes le 15 février dernier

● Audience avec le conseiller du ministre de l'Éducation Nationale 15 février 2021 Extraits de l'intervention de Force Ouvrière

Avec les organisations syndicales présentes, mais aussi la CGT, nous partageons certaines revendications comme celles de la création d'un statut pour les AESH impliquant une véritable progression de carrière. Nous soutenons les revendications des personnels AED qui se mobilisent depuis plusieurs mois.

Nous sommes pour un nouveau plan de titularisation des contractuels enseignants comme cela a été possible avec la Loi du 12 mars 2012 dite « Sauvadet » qui avait pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi permanent dans la fonction publique des agents contractuels.

Nous sommes pour une revalorisation salariale sérieuse, qui n'exclurait aucun agent (Professeurs documentalistes, CPE, personnels ATSS...). Il faudrait commencer par payer les personnels qui attendent la régularisation de leur promotion d'échelon depuis septembre 2020. 212 millions d'€ ont été rendus par le ministre en 2020, 126 en 2019 et 92 en 2018, l'équivalent de 430 millions d'€. Vous comprendrez que la somme de 400 millions d'€ dans le cadre imposé du Grenelle de l'Éducation interroge, surtout quand 7,5 milliards d'€ sont engagés pour permettre une revalorisation indiciaire de 183 € nets pour les personnels hospitaliers à

tous les échelons. À Force Ouvrière, nous revendiquons la même chose pour les personnels de la fonction publique d'État.

Pour rappel, entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2020, l'inflation en France est de 33,3 %. Aujourd'hui, pour retrouver la valeur réelle du point d'indice de janvier 2000 (en euros constants), il faudrait augmenter la valeur du point à hauteur de 20,79 %.

Les remplacements ne sont quasiment plus assurés sur de longues périodes même quand les absences sont prévues longtemps à l'avance : au collège de Donges, une collègue est absente depuis le 6 janvier et non remplacée. Au collège Cacault à Clisson, un professeur d'EPS et un professeur de mathématiques ne sont pas remplacés. Au collège Jean Monnet à Vertou, une collègue de lettres est absente depuis le 18 septembre et a été remplacée épisodiquement mais ne l'est plus depuis le 7 janvier. La situation est similaire au collège René Guy Cadou à Montoir de Bretagne. Au lycée Guy Môquet à Châteaubriant, il est demandé à trois collègues d'autres lycées de se partager le service d'un professeur absent. On demande à des TZR et des contractuels d'assurer des cours en classe virtuelle pour compléter leur service. À l'école Ange Guépin à Nantes, 5 remplaçants

dont 3 contractuels sont affectés. Et je pourrais continuer encore cette énumération tant la liste est longue. C'est sans compter le manque d'AED et les problèmes de remplacements pour les agents de laboratoire.

À ForceOuvrière, nous demandons, en plus d'un plan de recrutement massif avec notamment l'élargissement de la liste complémentaire, la reconstitution d'une réserve de TZR dans l'académie. [...]

Dans le second degré, à la rentrée 2021 : + 43 500 élèves pour 1 800 postes supprimés [...]. Dans l'académie de Nantes, 93 suppressions de postes dans les collèges, lycées généraux et lycées professionnels pour 1 630 élèves supplémentaires. [...]

Je vais vous lire un témoignage que je trouve représentatif de la situation dans les établissements et dont le ministre devrait tenir compte car les collègues sont épuisés mais pas résignés : « En ce qui concerne mon lycée, la DHG est calamiteuse, avec 300 HSA... Soit trois heures supplémentaires par collègue...! Pendant que nous perdons 8,5 heures par poste. Ce sont donc 16 postes qui ne sont pas ouverts. Nous sommes déjà tous au bout du rouleau entre la réforme du lycée et l'absence de gestion de la crise sanitaire... Quel est donc le message du ministre ? Veut-il donc le burn out en chaîne...? [...] »



Proposition de loi « sécurité globale » C'est toujours non !



Le 5 décembre à Nantes



Le 27 novembre à Saint-Nazaire

● Communiqué commun du 10 mars 2021



Retrait total de la proposition de loi « sécurité globale » Abrogation des décrets sur le fichage généralisé

Profitant des pouvoirs exceptionnels que lui confère l'état d'urgence « sanitaire », le gouvernement développe un arsenal répressif et autoritaire qui remet en cause nos libertés fondamentales.

La proposition de loi « Sécurité globale », adoptée par une majorité de député.e.s à l'Assemblée nationale le 24 novembre dernier, s'inscrit ainsi dans un continuum « sécuritaire » inacceptable et dangereux.

Malgré le succès des mobilisations et les alertes de la Défenseure des droits, de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH), de cinq rapporteurs spéciaux des Nations Unies ou encore de la commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, le texte est arrivé le 3 mars dernier en

commission des lois au Sénat.

Non seulement ces alertes sont ignorées mais l'article 24, punissant la diffusion d'images d'un policier ou gendarme, a été réécrit en pire avec la notion de « provocation à l'identification » et une peine aggravée.

Pas moins de 256 amendements ont été déposés, tandis que les débats en séance plénière se tiendront les 16, 17 et 18 mars prochains.

Dans ce contexte, nos organisations syndicales CGT, FO, FSU, SAF et Solidaires, avec les associations signataires ⁽¹⁾, réaffirment leur attachement indéfectible à la défense des libertés individuelles et collectives.

Elles exigent le retrait total de la proposition de loi relative

à la « sécurité globale », ainsi que l'abrogation des décrets du 2 décembre 2020 sur le fichage généralisé de la population. Elles appellent à une nouvelle mobilisation :

MARDI 16 MARS 2021

**Rassemblement*
devant la Préfecture de Nantes
à partir de 16h30**

* suivi, si nous sommes nombreux et nombreuses, d'une manifestation jusqu'au Miroir d'eau, dans le respect des gestes barrières

⁽¹⁾ Avec les associations : Libre Pensée, Ligue des droits de l'Homme (liste en cours de constitution)

L'OS a lu

Vous aimez les députés godillots ? Vous adorez les historiens officiels !

Un de leurs plus éminents représentants, grand officier de la Légion d'honneur -rien que ça !, ce n'est pas une Rolex, mais c'est déjà pas mal pour un homme de 90 ans-, a déclaré sur France Inter qu'il y avait les bons anniversaires (le bicentenaire de la mort de Napoléon Bonaparte) et les mauvais (le cent cinquantième de la Commune de Paris).

Vous ne le saviez sans doute pas mais, selon l'historien en question, Pierre Nora, la Commune de Paris ne fait « plus peur » depuis 1971.

Le président d'alors, Georges Pompidou, avait (dé)posé une gerbe devant le mur des fédérés. Pierre Nora souligne d'ailleurs que Pompidou était à l'époque le fondé de pouvoir de la banque Rotschild... déjà ! C'est amusant de constater à quel point sont vieux les habits des « réformateurs » d'aujourd'hui.

Faudrait-il effacer la Commune de Paris, comme d'autres ont tenté d'effacer Robespierre et Marat ?

En réalité, nous pouvons douter de l'idée selon laquelle le souvenir vivace de la lointaine et si moderne Commune ne fait plus peur aux Bonaparte contemporains. Sans nul doute le spectre des têtes sur des piques a-t-il hanté certains rêves, à l'Elysée ou à la Lanterne.

Les draps s'en souviennent peut-être. Le manque de sérénité du pouvoir macronien ne se jauge-t-il pas à l'aune des grenades de désencerclement, lacrymos et tirs de LBD utilisés ces dernières années, en particulier pendant le mouvement des gilets jaunes, avec les tragédies que l'on connaît à Nantes et dans toute la France ?

Les commémorations officielles ne sont bien sûr pas notre tasse de thé : elles tendent bien souvent à transmuter les événements historiques en scènes d'écomusée et leurs figures historiques en poupées de cire. Rendons cependant hommage aux communards, à ces hommes et à ces femmes qui sont montés à l'assaut du ciel et ont donné les premiers la forme d'une démocratie totale. Car, pour ce qui nous concerne, la Commune de Paris ne nous a jamais fait peur : nous en revendiquons au contraire l'héritage.

Certes, 1871 n'est pas 2021. Mais cette évocation est sans nul doute l'occasion de citer l'un des grands artisans du syndicalisme en France, Fernand Pelloutier, mort il y a 120 ans, le 13 mars 1901 :

« Quelques hommes, alors, de ceux qui, après avoir fondé l'Internationale, s'en étaient écartés parce qu'ils avaient peur de la révolution, songèrent à reprendre l'œuvre abandonnée jadis. Se croyant à jamais délivrés des révolutionnaires, déplorant l'horrible répression de 1871, mais satisfaits intérieurement que la caste bourgeoise leur eût débarrassé la voie qui pouvait mener à la « conciliation entre le capital et le travail », ils posèrent les bases d'associations nouvelles au sein desquelles les ouvriers, s'abstenant de toute critique sur le gouvernement et les lois, se bornaient à traiter de la location du travail dans ses rapports avec les lois de l'échange économique »⁽¹⁾.

Nous voulons respirer

La liberté universitaire dans le viseur de la pensée unique macronienne

Des arguties de café de « commerce » ! C'est en ces termes que la Conférence des présidents d'université (CPU)⁽¹⁾ a qualifié les propos de Frédérique Vidal sur l'« islamo-gauchisme⁽²⁾ », qui, d'après la ministre de l'Enseignement supérieur, « gangrène dans son ensemble la société » tandis que « l'université n'est pas imperméable »⁽³⁾. Dans la foulée⁽⁴⁾, violant allégrement l'indépendance universitaire, celle-ci a demandé au CNRS « un bilan de l'ensemble des recherches » qui se déroulent en France.

Alors que le nombre d'étudiants faisant la queue devant les banques alimentaires ne cesse d'augmenter, conséquence de l'« état d'urgence sanitaire », quoi de mieux pour le gouvernement Macron que de tenter d'occulter cette situation dramatique en agitant le sempiternel « péril islamique » ! L'« islamo-gauchisme », un terme qui n'est pas sans rappeler le « judéo-bolchevisme », expression employée au cours des années 1920-1930 par les régimes fascistes, en vue de flétrir les militants ouvriers pour mieux les réprimer⁽⁵⁾.

Nous aurions tort de ne voir dans cette énième sortie polémique qu'une simple tentative de diversion. Ne s'agirait-il pas aussi et surtout d'une véritable menace brandie contre tous ceux - universitaires et étudiants - qui, à travers leurs recherches et leurs

combats syndicaux, ne s'inscriraient pas dans le moule de la pensée unique macronienne ?

Les 600 universitaires signataires d'une tribune publiée dans *Le Monde* le 20 février, ne s'y sont d'ailleurs pas trompés, dénonçant la « chasse aux sorcières » de leur ministre de tutelle et exigeant sa démission. Les auteurs du texte vont même jusqu'à dresser un parallèle entre le procédé employé par le gouvernement Macron et les pratiques de régimes comme celui de la Hongrie de Viktor Orbán ou du Brésil de Jair Bolsonaro⁽⁶⁾.

Mais nul doute que notre gouvernement qui dans un « en-même-tempsisme » caractéristique, clame à tout bout de champ son attachement à la « République », tout en maniant les

références les plus nauséabondes, s'accommodera fort bien d'une comparaison aussi encombrante...

⁽¹⁾ Communiqué du 16 février 2021.

⁽²⁾ Cnews, le 14 février 2021.

⁽³⁾ Des propos qui font échos à ceux de Jean-Michel Blanquer en octobre 2020, selon qui « l'islamo-gauchisme fait des ravages à l'université » (*Europe 1*, 22 octobre 2020).

⁽⁴⁾ Le mardi 16 février 2021, à l'Assemblée nationale.

⁽⁵⁾ Mais, après l'hommage d'Emmanuel Macron à Philippe Pétain et Charles Maurras (*L'Express*, le 22 décembre 2020) ne faudrait-il pas y voir comme un « signe des temps » ?

⁽⁶⁾ Des gouvernements connus pour s'en être pris à la liberté des chercheurs.



Le Service national universel (SNU) : une colonie de vacances militariste aux relents de « chantiers de jeunesse »



Lundi 15 février, le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer est venu faire la promotion du SNU auprès des élèves de seconde du lycée public polyvalent de Nort-Sur-Erdre. Cet ersatz de service militaire - que le gouvernement entend rendre obligatoire à l'horizon 2026⁽¹⁾ - vise, d'après le discours officiel, à « recréer le socle d'un creuset républicain » et à « promouvoir la notion d'engagement » auprès des jeunes⁽²⁾. « Dans ce moment difficile, avec la crise épidémique que nous traversons, il est important d'avoir des messages de motivation vis-à-vis de la jeunesse » a ainsi expliqué Jean-Michel Blanquer, tout en évoquant « une expérience unique » pour les lycéens⁽³⁾...

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le terme n'est pas galvaudé, tant sont encore présentes dans nos esprits les images de la phase de préfiguration du SNU en 2019 : celles de ces jeunes de 16 ans en uniforme, astreints à une discipline militaire, qui sous l'œil vigilant de leurs encadrants, devaient saluer les couleurs dès 8 heures du matin et chanter l'hymne national. On se serait cru revenu au « bon vieux temps des casernes » !

Pour autant, il est possible que le service militaire « traditionnel » n'ait pas été la seule source d'inspiration du gouvernement Macron au moment de concevoir le SNU. En effet, si on y regarde de plus près, on se rend compte que ce dernier présente des similitudes troublantes

avec... les « Chantiers de la jeunesse » du régime de Vichy ! Ainsi, à l'instar du SNU, l'organisation vichyssoise - pensée également comme un substitut à la conscription, après la défaite de 1940 - comportait une forte dimension « éducative », ainsi qu'une finalité économique. Certes, les jeunes du SNU n'iront pas fabriquer du charbon de bois dans les forêts, comme leurs lointains prédécesseurs, mais, il est prévu, qu'à l'occasion d'une mission dite d'« intérêt général », ils aillent servir de main d'œuvre bon marché au sein d'un service public ou d'une association...

Du coup, lorsqu'on apprend que le gouvernement, après avoir annoncé la suppression de 1 800 postes d'enseignants du second degré⁽⁴⁾, compte allouer pas moins de 61 millions d'euros à son bidule militariste (tout cela en 2021 !), on en vient vraiment à se demander quel genre de citoyens la Macronie entend former...

⁽¹⁾ Les Échos, 12 janvier 2021

⁽²⁾ « Le Service national universel (SNU) » sur *Gouvernement.fr*.

⁽³⁾ Ouest France, 15 février 2021.

⁽⁴⁾ Et ce, dans un contexte de classes surchargées et alors qu'il impose - au prétexte du covid - des conditions de cours dégradées aux lycéens depuis un an.

L'OS a lu

Cette discussion n'est-elle pas d'une brûlante actualité, y compris dans les rangs de notre organisation syndicale ?

Alors, qu'en est-il aujourd'hui ?

Plus le chômage augmente et plus reculent nos libertés démocratiques.

À l'heure où ces lignes sont écrites, cela fait presque un an, jour pour jour, que le confinement moyenâgeux de la population a été mis en oeuvre.

Force d'ailleurs est de constater que certains anniversaires sont préparés avec beaucoup de zèle. Pas de petits ballons de baudruche multicolores attachés par une ficelle dans ce cas. Pas de petites assiettes en carton non plus, ni de petites banderoles amusantes. Mais des matraques.

Le 6 mars dernier, le préfet de police de Paris, Didier Lallemand, a ainsi fait évacuer les quais de Seine. Gare aux badauds qui mèneraient cette terrible action révolutionnaire de s'aérer librement et de profiter du soleil !

Le préfet de Loire-Atlantique n'est pas en reste ; deux jours auparavant, il publiait deux arrêtés, l'un interdisant les rassemblements festifs à caractère musical ; le second interdisant la consommation de boisson alcoolisée sur la voie publique.

La réponse, comme souvent, se situe sur le terrain.

Les jeunes n'acceptent pas que leur vie se résume à une collection d'interdits. Ils étaient ainsi plus de mille « teufeurs » à manifester, là encore ce samedi 6 mars, dans les rues de Nantes pour défendre la fête libre, contre les « politiques abusives et liberticides ». Un jeune a d'ailleurs résumé le sentiment général en disant : « Qu'on nous foute la paix ! ».

C'est cette jeunesse qui exprime également son ras-le-bol, qui ne veut pas de la charité des plateaux repas gratuits, des chèques psy sans psy, qui demande la réouverture des facultés pour reprendre le chemin de leurs cours. Le chemin de leur vie normale. Ils ont raison.

Comme ils ont raison, ces salariés du spectacle qui occupent depuis ce mardi 10 mars l'opéra Graslin de Nantes pour « la réouverture immédiate de lieux de culture au public » et le « retrait pur et simple de la réforme de l'assurance chômage ». Ce qu'ils veulent, c'est tout simplement travailler et préserver leurs garanties collectives. « Nous voulons vivre ! », « nous voulons respirer ! », ces cris sont autant de ralliements contre l'état d'urgence imposé par ce gouvernement, contre la théorie du postillon qui devient le pendant de celle du ruissellement. Décidément, quelque chose ne tourne pas rond au « pays des droits de l'homme ».

⁽¹⁾ Histoire des Bourses du travail, ouvrage de Fernand Pelloutier, publié en 1921 à titre posthume